

## **12 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2015-2016-2017 au titre du Fonds d'Intervention Régional, secteur Prévention et promotion de la santé (Vaccinations)**

**M. l'Adjoint DEVESA, Rapporteur :** Depuis de longues années la politique vaccinale est ancrée dans le paysage municipal bisontin. La Ville de Besançon s'est toujours souciée de maintenir une couverture vaccinale satisfaisante de sa population.

La prévention des maladies transmissibles constitue l'objectif principal du Service Municipal de Vaccination rattaché à la Direction Hygiène-Santé, notamment par la mise en place d'actions permettant de développer et de promouvoir la vaccination.

Dans un premier temps, le Service Vaccination se charge d'assurer le suivi vaccinal et l'information de la population sur la nécessité d'être bien vacciné. Cette information est réalisée, à partir d'un logiciel spécifique, par l'envoi d'un courrier (conseil vaccinal) et diffusée à toute personne née et résidant à Besançon, dès la naissance et tout au long de la vie en tenant compte des recommandations du calendrier vaccinal officiel et des avis du Haut Conseil de la Santé Publique. Le fichier exploité par le service contient 140 000 dossiers individuels. En 2014, 14 574 conseils de vaccinations ont été adressés aux Bisontins et 12 828 informations vaccinales collectées et enregistrées.

Pour compléter ce dispositif et favoriser l'accès à l'acte vaccinal, le Service Vaccination organise des séances de vaccinations publiques et gratuites, deux fois par semaine et toute l'année : 95 séances ouvertes, 2 709 vaccinations effectuées.

Dans un deuxième temps, le Service Vaccination s'engage dans des actions de promotion et s'attache des partenariats avec des organismes institutionnels pour la prise en charge des populations à risque et en grande difficulté.

Le service participe à la matinée des «nouveaux Bisontins» et il est partenaire du programme national de la promotion de la vaccination dans le cadre de la Semaine Européenne de la Vaccination.

Dans le cadre des ateliers santé, la visite du Service de vaccination est intégrée dans le cadre des Parcours Santé de l'IREPS pour une sensibilisation à la vaccination des personnes en difficulté d'insertion.

Le service est partenaire du programme régional vaccination 2013-2016 établi par l'ARS et à ce titre intervient à la Journée Défense et Citoyenneté au Centre du Service National, 6<sup>ème</sup> Régiment de Besançon pour des séances de sensibilisation à la vaccination auprès des jeunes.

Le service accompagne et gère le suivi vaccinal des personnes adressées par le Médecin de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) et des bénéficiaires des organismes CAUDA, CADA et CHRIS.

Il collabore avec le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), les services de santé au travail, les hôpitaux de proximité et les médecins libéraux pour optimiser la couverture vaccinale.

A ce titre, le Service Vaccination de la Direction Hygiène-Santé est un relais de la politique vaccinale élaborée par le Ministère de la Santé.

Action phare du Contrat Local de Santé signé en 2012, le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, déjà signée pour les années 2012-2013 et 2014 avec l'ARS, secteur prévention et promotion de la santé, est proposé pour les années 2015-2016-2017.

Cette convention (ci-jointe) permet à la Ville de Besançon d'assurer la continuité des séances publiques de vaccination, du suivi vaccinal et des actions de promotion de la vaccination.

Elle prévoit également le versement d'une subvention annuelle de 78 000 € à la Ville de Besançon au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) sous réserve pour les années 2016 et 2017 de la disponibilité financière du FIR. Cette somme de 78 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 74.510.74718.50000.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec l'ARS.

**«Mme Marie-Laure DALPHIN :** Je me suis déjà exprimée lors de la Commission et ai discuté de ce dossier en avançant les mêmes points que je citerai ici. Il est nécessaire évidemment de préserver le service Vaccinations de la Ville. Cependant, il me semble que des économies pourraient être faites par la mise en place d'une évaluation plus fine du fonctionnement. En effet est-il nécessaire de préserver un service courrier automatique adressé à toutes les familles ? Il est clair que l'accès aux soins est bien variable selon les moyens des familles bien sûr mais parmi la population la plus grande partie bénéficie d'un suivi, d'un contrôle systématique, soit par les services de Petite Enfance ou à travers des consultations en médecine libérale. Donc il me semble que parfois il y a quand même redondance dans ce service avec le service de la Ville. Je propose donc de réunir les acteurs en charge de la vaccination avec M. DEVESA et les personnes responsables au niveau de l'Agence Régionale de la Santé afin de définir plus exactement les groupes à risques, les âges à risques, qui échappent pour toute raison à la prévention des maladies par vaccinations, ceci dans le souci d'économie de fonctionnement d'une part, mais aussi d'avoir une meilleure action de prévention pour les plus démunis d'autre part. Voilà sur ce point.

Et enfin quels sont vos autres objectifs de prévention ? Il s'agit bien d'un service de prévention dont la vaccination fait partie, mais quels sont vos autres objectifs de prévention de santé concernant les maladies virales tout simplement ou d'autres choses comme les maladies environnementales et aussi par exemple la prévention du suicide ?

En début de mandat M. DEVESA m'a signifié son souhait de créer une équipe de travail, je lui ai proposé mes services à ce moment-là ; qu'en est-il à un an de mandat ?

**M. LE MAIRE :** C'est lui qui va vous répondre. Cela dit, faire une petite économie pour ne pas prévenir les gens ! A titre personnel, un jour je me suis fait réveiller par ce courrier parce que j'avais oublié de me faire vacciner contre le tétanos ou quelque chose comme ça. Je crois quand même que c'est le rôle d'une ville de prévenir et de rappeler les gens à l'ordre. M. DEVESA va vous répondre.

**M. Cyril DEVESA :** Sur la vaccination on vous a répondu déjà en commission. Effectivement vous avez raison, il y a parfois une redite avec certains services comme la PMI puisqu'aujourd'hui c'est toute une classe d'âge qui est concernée chaque année par un courrier, environ 1 400 - 1 500 enfants par an dont les parents reçoivent un courrier à leur domicile pour les inciter à vacciner leurs enfants. Donc effectivement on pourrait faire une économie d'environ 900 ou 1 000 € par an afin de ne pas prévenir ces enfants qui peuvent être suivis par la PMI mais pas nécessairement puisque sur cette ville, selon le service Hygiène-Santé environ 10 % des enfants seulement seraient suivis par la PMI, ce qui n'est pas énorme. Donc on pourrait réfléchir à cette économie ; toutefois, la convention que vous avez avec l'ARS précise que nous avons un devoir de prévenir au maximum les familles ; donc nous estimons que ces 900 - 1 000 € par an qui peuvent être effectivement un doublon sont les bienvenus pour sensibiliser les familles à la vaccination. Aujourd'hui vous avez sûrement vu que le Conseil d'Etat a validé l'obligation vaccinale. Il y a des vaccins aujourd'hui qui sont mis en cause, malheureusement, j'ai envie de dire parce que des maladies qu'on croyait éradiquées reviennent en force, notamment aux Etats-Unis ou en Allemagne où des personnes meurent à nouveau de la rougeole. Face à cet état de fait, on estime avec l'ARS que même un doublon de courrier à 900 ou 1 000 € est largement justifié pour protéger notre population locale. Voilà en ce qui concerne ce courrier. Quelle était votre deuxième question ?

**Mme Marie-Laure DALPHIN :** Quelles sont les autres actions de prévention que vous mettez en place au niveau de ce service ?

**M. Cyril DEVESA** : Dans tous les domaines ?

**Mme Marie-Laure DALPHIN** : Dans les domaines qui peuvent intervenir parce que cela s'appelle Service Promotion de la Santé.

**M. LE MAIRE** : Je pense que vous auriez dû en parler en commission tout simplement !

**Mme Marie-Laure DALPHIN** : Je l'ai fait.

**M. Cyril DEVESA** : ...au niveau de la DHS, on n'a pas fini de faire le tour, c'est-à-dire que cela concerne énormément de domaines, que ce soit l'alcool, les drogues, la sexualité, la santé en général, ça va être un peu long.

**M. LE MAIRE** : Je pense que peut-être un jour Cyril pourra faire un état de ce que vous faites en Commission parce que ça c'est un sujet à voir en Commission. Et quand on travaille en équipe, je connais bien Cyril, je pense qu'il ne veut pas refuser votre aide si vous lui proposez.

**M. Cyril DEVESA** : On s'est déjà rencontré et on a parlé longuement. Oui, vous m'en avez fait la demande et je vous ai reçue une fois Madame DALPHIN. On a parlé de ma politique de santé sur le mandat et à mon tour je vous ai écoutée. Je vous ai effectivement précisé que je créais un groupe de réflexion sur le mandat qui est en cours d'être finalisé. Ce n'est pas facile parce que les personnels de santé sont extrêmement occupés et ont un peu de mal à accepter parce qu'ils ont peur de ne pas pouvoir se libérer mais cela va être finalisé d'ici l'été je pense.

**M. LE MAIRE** : Très bien, merci Cyril.

Quels sont ceux qui votent contre ce rapport ? Qu'ils lèvent la main. Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 8 avril 2015.*